

Lyon, le 16 novembre 2009

Monsieur André CATHERIN
SOBEC
11, RN6
69220 BELLEVILLE

**Objet : Label « Opérateur d'accompagnement »
pour la création/reprise d'entreprise**

Monsieur,

Votre organisme **SOBEC** situé
 11, RN6
 69220 BELLEVILLE

a sollicité le label « opérateur d'accompagnement » pour la création/reprise d'entreprise pour les phases métier suivantes :

N°1 : aide au montage du projet
N°3 : appui au démarrage et au développement

Le label « opérateur d'accompagnement » pour la création/reprise d'entreprise traduit l'ambition des pouvoirs publics d'animer les questions de professionnalité avec un secteur dont les représentations ne sont pas assurées sous forme de convention collective, syndicat d'employeurs ou branche professionnelle, et composé d'opérateurs aux statuts différents (privé non lucratif, lucratif, public...). Il traduit aussi l'importance reconnue aux métiers de l'accompagnement dans les politiques de l'emploi, ainsi que le montre par exemple la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi à travers la fusion des ASSEDIC et de l'ANPE.

Dans ce cadre et selon les exigences qualitatives posées par le label, votre dossier a été examiné conjointement par le DRTEFP de la Région Rhône-Alpes et le DRCDC de la Région Rhône-Alpes et le comité de labellisation régional le 23 octobre 2009

.../...

Votre candidature répondant à l'ensemble des exigences du label, le DRTEFP et le DRCDC ont décidé conjointement de labelliser votre organisme : pour une durée de trois ans (période susceptible de modification en fonction de l'évolution de la réglementation propre au dispositif NACRE), sur les phases métier :

N°1 : aide au montage du projet

N°3 : appui au démarrage et au développement

Conformément à son cahier des charges, l'attribution du label implique pour votre organisme le respect de l'ensemble des attendus énoncés et plus particulièrement, ceux rappelées aux chapitres 2.9, 2.4 (en matière de qualité de service) et aux chapitres 2.5 et 2.7 correspondant aux phases d'accompagnement pour lesquelles votre organisme a obtenu le label.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au développement de ce label permettant de reconnaître le métier de l'accompagnement et vous remercions par avance de la part active que vous prendrez à l'animation du label et son évolution.

Le directeur régional de la
Caisse des dépôts et consignations



Claude BLANCHET

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et par délégation



Michel DELARBRE